



GUIDE PRATIQUE POUR REMPLIR LE CERFA DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Vous souhaitez recruter un·e apprenti·e ?
Ce guide pratique vous donne les informations
essentiels pour remplir le Cerfa n°10103*09.

CERFA COMMENTÉ

**TRANSMETTRE À VOTRE OPCO
LE DOSSIER COMPLET AU
PLUS TARD DANS LES 5 JOURS
OUVRABLES QUI SUIVENT
LE DÉBUT D'EXÉCUTION DU
CONTRAT :**

- Le CERFA dûment complété,
visé par l'ensemble des parties ;
- La convention de formation par
apprentissage ;
- La convention tripartite en cas
de réduction de la durée du
contrat d'apprentissage.

PAGE N°3

PAGE N°4

MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION

Contrat d'apprentissage
(art. L8211-1 et suivants du code du travail)
(Lire ATTENTIVEMENT la notice Cerfa de remplir ce document)

cerfa
N° 1603-09

Mode contractuel de l'apprentissage	
L'EMPLOYEUR	employeur « public »*
Nom et prénom ou dénomination :	N° SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :	Type d'employeur :
N° : Voie :	Employeur spécifique :
Complément :	Code activité de l'entreprise (NAF) :
Code postal :	Effectif total salariés de l'entreprise :
Commune :	Convention collective applicable :
Téléphone :	Code IDCC de la convention :
Courriel :	
*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage :	
L'APPRENTI(E)	
Nom de naissance de l'apprenti(e) :	
Prénom de l'apprenti(e) :	
NIR de l'apprenti(e) :	Date de naissance :
*Pour les employeurs du secteur privé dans le cadre L. 6353-10 du code du travail	
Adresse de l'apprenti(e) :	Sexe : M F
N° Voie :	Département de naissance :
Complément :	Commune de naissance :
Code postal :	Nationalité :
Commune :	Régime social :
Téléphone :	Déclare être inscrit sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau :
Courriel :	oui non
Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)	Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : oui non
Nom de naissance et prénom :	Situation avant ce contrat :
Adresse du représentant légal :	Demier diplôme ou titre préparé :
N° Voie :	Dernière classe / année suivie :
Complément :	Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :
Code postal :	Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
Commune :	
LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE	
Maître d'apprentissage n°1	Maître d'apprentissage n°2
Nom de naissance :	Nom de naissance :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.	
LE CONTRAT	
Type de contrat ou d'avenant :	Type de dérogation : à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :	
Date de conclusion : (Date de signature du présent contrat)	Date de début d'exécution du contrat : Si avenant, date d'effet :
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage :	Durée hebdomadaire du travail : heures minutes
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers :	oui non
Rémunération	* Indiquer SMC ou SMC (salaire minimum conventionnel)
1 ^{re} année, du au : % du	* du au : % du *
2 ^e année, du au : % du	* du au : % du *
3 ^e année, du au : % du	* du au : % du *
4 ^e année, du au : % du	* du au : % du *
Salaire brut mensuel à l'embauche : €	Caisse de retraite complémentaire :
Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : € / repas Logement : € / mois Autre :	
LA FORMATION	
CFA d'entreprise : oui non	Diplôme ou titre visé par l'apprenti :
Dénomination du CFA responsable :	Intitulé précis :
N° UAI du CFA :	Code du diplôme :
N° SIRET CFA :	Code RNCP :
Adresse du CFA responsable :	Organisation de la formation en CFA :
N° Voie :	Date de début du cycle de formation :
Complément :	Date prévue de fin des épreuves ou examens :
Code postal :	Durée de la formation : heures
Commune :	
Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :	
L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat	
Fait à :	
Signature de l'employeur	Signature de l'apprenti(e)
	Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e)
CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT	
Nom de l'organisme :	N° SIRET de l'organisme :
Date de réception du dossier complet :	Date de la décision :
N° de dépôt :	Numéro d'avenant :

Pour remplir le contrat et pour plus d'informations sur le traitement des données reportez-vous à la notice FA 14

PAGE N°5

PAGE N°6

PAGE N°9

PAGE N°10

L'EMPLOYEUR



Champs **obligatoirement renseignés** au titre du traitement et du financement, de la gestion de l'aide unique ou bien de la transmission à la DGEFP.

L'EMPLOYEUR		☐ employeur privé	☐ employeur « public »*
Nom et prénom ou dénomination :		N° SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :	
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :		Type d'employeur : ☐	
N° : Voie :		Employeur spécifique : ☐	
Complément :		Code activité de l'entreprise (NAF) :	
Code postal :		Effectif total salariés de l'entreprise :	
Commune :			
Téléphone :		Convention collective applicable :	
Courriel : @			
		Code IDCC de la convention :	
*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage : ☐			

1

L'EMPLOYEUR

Une entreprise, une association, une profession libérale ou autre employeur de droit privé à l'exclusion des particuliers employeurs.

Employeur spécifique : les groupements d'employeurs, les entreprises de travail temporaire, les employeurs saisonniers et les ascendants de l'apprenti en cas d'apprentissage dans l'entreprise familiale.

Secteur public (service de l'État, des collectivités territoriales, établissements publics...) : des règles particulières sont alors applicables.

2

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

Il s'agit du lieu d'exécution du contrat et non du siège social de l'entreprise ou du lieu de gestion RH du contrat.

3

TYPE D'EMPLOYEUR ET EMPLOYEUR SPÉCIFIQUE

À renseigner avec les codes spécifiques indiqués dans la notice.

4

EFFECTIF TOTAL SALARIÉS DE L'ENTREPRISE

L'effectif global de l'entreprise et non l'effectif concernant l'établissement d'exécution du contrat.

5

IDENTIFIANT DE LA CONVENTION COLLECTIVE (IDCC)

Renseigne l'établissement dans le cadre de l'exécution du contrat. Pas de convention collective : code 9999. Si convention collective en cours de négociation : code 9998.



L'IDCC est indispensable pour :

- la détermination de l'OPCO et du niveau de prise en charge du contrat ;
- la rémunération de l'apprenti.

L'APPRENTI(E)



La limite d'âge de 29 ans ne s'applique pas :

- si le contrat est conclu dans l'année suivant un précédent contrat d'apprentissage et conduit à un diplôme supérieur
 - ou fait suite à une rupture de contrat indépendante de la volonté de l'apprenti (inaptitude, fermeture de l'entreprise...)
- Cas particulier, aucune limite d'âge ne s'applique pour :
- Reconnaissance de travailleur handicapé
 - Sportif de haut niveau
 - En cas de création ou de reprise d'entreprise supposant l'obtention du diplôme



Le sigle NIR

désigne le Numéro d'Inscription au Répertoire de l'INSEE, couramment appelé le «numéro de sécurité sociale».

L'APPRENTI(E)	
Nom de naissance de l'apprenti(e) :	
Prénom de l'apprenti(e) :	
NIR de l'apprenti(e)* :	
*Pour les employeurs du secteur privé dans le cadre L.6353-10 du code du travail	
Adresse de l'apprenti(e) :	
N°	Voie :
Complément :	
Code postal :	
Commune :	Date de naissance : / /
Téléphone : -	Sexe : ☐ M ☐ F
Courriel : @	Département de naissance :
	Commune de naissance :
	Nationalité : ☐ Régime social : ☐
	Déclare être inscrit sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau : ☐ oui ☐ non
	Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : ☐ oui ☐ non
	Situation avant ce contrat : ☐
	Dernier diplôme ou titre préparé : ☐
	Dernière classe / année suivie : ☐
	Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé : ☐
	Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : ☐
Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)	
Nom de naissance et prénom :	
Adresse du représentant légal :	
N°	Voie :
Complément :	
Code postal :	
Commune :	

6

NOM DE NAISSANCE ET SON PRÉNOM

Ses coordonnées complètes.

7

DÉPARTEMENT DE NAISSANCE

Si l'apprenti est né à l'étranger : CODE 099.

8

NATIONALITÉ

Pour les apprentis non citoyens européens, une autorisation de travail ou titre de séjour valable autorisant à travailler est nécessaire.

9

TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

Champ permettant d'être alerté sur une majoration possible du niveau de prise en charge.

10

SITUATION AVANT CONTRAT

Champ permettant d'alerter l'OPCO sur une possible prise en charge de la formation avant le début du contrat (Art. L6222- 12-1 CT) :

- en cas de rupture (Art. L6231- 2 CT),
- **code 7 « en formation au CFA sous statut de stagiaire de la formation professionnelle, avant signature d'un contrat d'apprentissage »**

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE	
Maître d'apprentissage n°1	Maître d'apprentissage n°2
Nom de naissance :	Nom de naissance :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
☐ L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.	

11

MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Doit être le chef d'entreprise ou un salarié volontaire réunissant les conditions exigées.

12

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Permet d'assurer que l'employeur possède tous les justificatifs d'expérience professionnelle, de formation et s'est assuré de la qualité de maître d'apprentissage. Les stages et périodes de formation en milieu professionnel ne sont pas pris en compte dans le cadre des durées d'expérience requises.



À NOTER

Le changement de maître d'apprentissage en cours de contrat implique de conclure un avenant au contrat initial (sauf dans le cas où un second maître d'apprentissage avait été prévu).



DÉSIGNATION DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Le maître d'apprentissage peut être un salarié de l'entreprise, volontaire et expérimenté, le chef d'entreprise ou son conjoint collaborateur, s'il remplit les conditions d'expérience exigées. Pour les contrats signés depuis le 1er janvier 2019, le maître d'apprentissage doit remplir les conditions de compétence professionnelle exigées par convention ou accord collectif de branche ou d'entreprise. En l'absence de dispositions conventionnelles, il doit remplir l'une des conditions suivantes :

- détenir un diplôme ou un titre professionnel relevant du même domaine et d'un niveau au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti, et justifier d'au moins une année d'activité professionnelle en rapport avec la qualification professionnelle visée ;
- ou avoir exercé pendant au moins 2 ans une activité en rapport avec la qualification professionnelle préparée par l'apprenti.

Un maître d'apprentissage peut encadrer au maximum 2 apprentis + 1 apprenti supplémentaire dont la formation est prolongée en cas d'échec à l'examen.

LE CONTRAT

la typologie



Renseignements permettant notamment d'alerter votre OPCO sur une éventuelle réduction/ allongement de durée.

LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant :

Type de dérogation : à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat

Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :

Date de conclusion :
(Date de signature du présent contrat)

Date de début d'exécution du contrat :

Si avenant, date d'effet :

Date de fin du contrat ou de la période

d'apprentissage :

Durée hebdomadaire du travail :

heures minutes

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : ☐ oui ☐ non

Rémunération

* Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)

1^{re} année, du au : % du ; du au : % du *

2^{ème} année, du au : % du ; du au : % du *

3^{ème} année, du au : % du ; du au : % du *

4^{ème} année, du au : % du ; du au : % du *

Salaire brut mensuel à l'embauche :

€,

Caisse de retraite complémentaire :

Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : ☐ €, ☐ €/ repas Logement : ☐ €, ☐ €/ mois Autre : ☐

13

CODE SPÉCIFIQUE SUIVANT LE TYPE DE CONTRAT OU AVENANT

Contrat initial

- 11 : premier contrat d'apprentissage de l'apprenti

Succession de contrats

- 21 : nouveau contrat avec un apprenti qui a terminé son précédent contrat auprès d'un même employeur
- 22 : nouveau contrat avec un apprenti qui a terminé son précédent contrat auprès d'un autre employeur
- 23 : nouveau contrat avec un apprenti dont le précédent contrat auprès d'un autre employeur a été rompu

Avenant : modification des conditions du

contrat

- 31 : modification de la situation juridique de l'employeur
- 32 : changement d'employeur dans le cadre d'un contrat saisonnier
- 33 : prolongation du contrat suite à un échec à l'examen de l'apprenti
- 34 : prolongation du contrat suite à la reconnaissance de l'apprenti comme travailleur handicapé
- 35 : modification du diplôme préparé par l'apprenti
- 36 : autres changements : changement de maître d'apprentissage, de durée de travail hebdomadaire, réduction de durée, etc.
- 37 : modification du lieu d'exécution du contrat

14

CODE SPÉCIFIQUE SUIVANT LE CAS DE DÉROGATION

Type de dérogation

- 11 : âge de l'apprenti inférieur à 16 ans
- 12 : âge supérieur à 29 ans : cas spécifiques prévus dans le code du travail

- 21 : réduction de la durée du contrat ou de la période d'apprentissage
- 22 : allongement de la durée du contrat ou de la période d'apprentissage
- 50 : cumul de dérogations
- 60 : autre dérogation

LE CONTRAT : LES DATES

LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant : ☐

Type de dérogation : ☐ à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat

Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :

Date de conclusion :
(Date de signature du présent contrat)

Date de début d'exécution du
contrat :

Si avenant, date d'effet :

Date de fin du contrat ou de la période
d'apprentissage :

Durée hebdomadaire du travail :
 heures minutes

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : ☐ oui ☐ non

Rémunération

1^{re} année, du au : % du
2^{ème} année, du au : % du
3^{ème} année, du au : % du
4^{ème} année, du au : % du

* Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)

* ; du au : % du *
* ; du au : % du *
* ; du au : % du *
* ; du au : % du *

Salaire brut mensuel à l'embauche :

, €

Caisse de retraite complémentaire :

Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : , € / repas Logement : , € / mois Autre :

15

DATE DE CONCLUSION

Date de signature du contrat.

16

DATE DE DÉBUT D'EXÉCUTION

Date à laquelle débute effectivement le contrat au sein de l'Université Gustave Eiffel – ESIEE Paris ou entreprise.

17

SI AVENANT, DATE D'EFFET

Date à laquelle est conclu l'avenant du contrat d'apprentissage par les deux parties.

18

DATE DE FIN DE CONTRAT

La date ne peut être postérieure à la fin du cycle de formation.

19

DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL

Le temps passé en CFA correspond à du temps de travail réalisé en entreprise.

L'apprenti est soumis à l'horaire de travail applicable dans l'entreprise.

LE CONTRAT

la rémunération



Au 1er mai 2022

Taux horaire du Smic brut = 10,85 €
soit 1 645,58 €/151,67 heures

20

RÉMUNÉRATION

L'apprenti perçoit un salaire déterminé en pourcentage du SMIC, sauf dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables. Ce montant varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de la progression dans le cycle de formation qui fait l'objet du contrat. Le passage d'un niveau de rémunération à un autre s'effectue à l'issue de chaque année d'exécution du contrat (12 mois effectifs).

Rémunération en fonction de l'année d'exécution du contrat et de l'âge			
Année d'exécution du contrat	Âge de l'apprenti		
	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	De 26 ans et plus
1 ^{re} année	43%	53%*	100%*
2 ^e année	51%	61%*	100%*
3 ^e année	67%	78%*	100%*

* ou en fonction du salaire minimum conventionnel si plus favorable.

En cas de succession de contrats, des règles particulières viennent s'ajouter. Lorsque le nouveau contrat d'apprentissage est conclu avec le même employeur, sa rémunération doit être au moins égale à celle qu'il percevait lors de la dernière année de son précédent contrat. Lorsque le nouveau contrat d'apprentissage est conclu avec un employeur différent, sa rémunération est au moins égale à la rémunération minimale à laquelle il pouvait prétendre lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent. Le maintien de la rémunération entre deux contrats d'apprentissage se fait uniquement si le précédent contrat a conduit le jeune à l'obtention du diplôme en titre préparé. *Article D6222-29, modifié par Décret n° 2018-1347 du 28 décembre 2018.*

LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant : ☐	Type de dérogation : ☐ à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat	
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :		
Date de conclusion : (Date de signature du présent contrat)	Date de début d'exécution du contrat :	Si avenant, date d'effet :
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage :	Durée hebdomadaire du travail : heures minutes	
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : ☐ oui ☐ non		
Rémunération		
* Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)		
1 ^{re} année, du au	: % du ; du au	: % du *
2 ^e année, du au	: % du ; du au	: % du *
3 ^e année, du au	: % du ; du au	: % du *
4 ^e année, du au	: % du ; du au	: % du *
Salaire brut mensuel à l'embauche : , €		Caisse de retraite complémentaire :
Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : ☐ , € / repas Logement : ☐ , € / mois Autre :		

21

AVANTAGES EN NATURE

Ces coûts sont des frais annexes liés à l'entreprise. Les frais annexes liés au CFA (repas, hébergement, premier équipement) sont notifiés dans la convention de formation qui sera jointe avec le CERFA.

LA FORMATION

au sein de l'Université Gustave Eiffel – ESIPE

22 CFA D'ENTREPRISE

Non.

23 DÉNOMINATION DU CFA

La dénomination du CFA responsable apparaît sur le Cerfa. Signature du directeur et son cachet.

24 DIPLÔME OU TITRE VISÉ PAR L'APPRENTI

INGENIEUR DIPLOMÉ DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURES D'INGÉNIEURS DE PARIS-EST DE L'UNIVERSITÉ DE MARNE-LA-VALLÉE – Attention, spécifier la spécialité (Cf. fiche identité ESIPE) 5 formations sont inscrites au RNCP.

LA FORMATION

CFA d'entreprise : ☒ oui ☐ non

Dénomination du CFA responsable :

Université Gustave Eiffel

N° UAI du CFA : 0772894C

N° SIRET CFA : 130 026 123 00013

Adresse du CFA responsable :

N° 5 Voie : Boulevard Descartes

Complément : Campus Marne-la-Vallée – Champs-sur-Marne – Marne la vallée cedex 2

Code postal : 77454

Commune : CHAMPS-SUR-MARNE

Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :

Diplôme ou titre visé par l'apprenti : 74

Intitulé précis :

Se référer à la fiche identité ci-après

Code du diplôme : ESIPE

Code RNCP : (détail par formation)

Organisation de la formation en CFA :

Date de début du cycle de formation :

26/09/2022

Date prévue de fin des épreuves ou examens :

19/09/2025

Durée de la formation : 1800 heures

25 CODE DU DIPLÔME

Combinaison de 2 codes indispensable à la détermination du niveau de prise en charge de France compétences :

- code diplôme
- code IDCC

27

DURÉE DE LA FORMATION

Durée de 1800 heures pour les 5 formations.

26

DATES DU CYCLE DE FORMATION

Correspondent aux dates d'entrée/sortie de l'apprenti dans la formation. Même si le début de la formation a été réalisé sous un autre statut, ces informations concernent le temps en formation suivi par l'apprenti.



Ces informations concernant la formation doivent être impérativement renseignées pour la détermination du niveau de prise en charge du coût de la formation et pour le versement des aides financières versées à l'entreprise.

Si le lieu principal de la formation n'est pas le CFA responsable (ex. UFA). Cette information complémentaire est indiquée dans la convention de formation.

FICHE D'IDENTITÉ

Université Gustave Eiffel – ESIPE

FICHE D'IDENTITÉ DE L'ORGANISME DE FORMATION EN APPRENTISSAGE

Raison sociale : Université Gustave Eiffel

Siret : 130 026 123 00013

Adresse du siège social : 5 boulevard Descartes
Campus Marne la Vallée – Champs-sur-Marne
77454 – CHAMPS-SUR-MARNE

Le Président de l'Université Gustave Eiffel : Gilles ROUSSEL

Code UAI : 0772894C

N° de déclaration d'activité : 11770688077

Catégorie Juridique : 7383 Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

Code APE : 8542Z Enseignement supérieur

LIEU DE FORMATION

ESIPE – Bâtiment Copernic
5 Boulevard Descartes – 77420 – CHAMPS-SUR-MARNE

INFORMATIONS DIPLÔMES

Intitulé du diplôme	Code diplôme	Code RNCP	Coût total de la formation	Sigle
Diplôme d'ingénieur Electronique et Informatique – Systèmes Communicants	1703260W	RNCP26677	11 500	EISC
Diplôme d'ingénieur Génie Civil – Conception et Contrôle dans la Construction	17023201	RNCP26656	9 270	GC
Diplôme d'ingénieur Informatique – design, architecture et développement – option Géomatique, Logiciel ou Réseau	1703260X	RNCP26676	12 329	INFO
Diplôme d'ingénieur Génie Mécanique	1702510M	RNCP26659	10 500	GM
Diplôme d'ingénieur Maintenance et Fiabilité des Processus Industriels	1702000H	RNCP25645	9 200	MFPI

DATES & VOLUMES HORAIRES DES FORMATIONS

Année de formation	Date de début	Date de fin	Volume horaire EISC	Volume horaire GC	Volume horaire INFO	Volume horaire GM	Volume horaire MFPI
1ère année	26/09/2022	24/09/2023	600	600	600	600	600
2ème année	25/09/2023	15/09/2024	600	600	600	600	600
3ème année	16/09/2024	19/09/2025	600	600	600	600	600
Total nombre d'heures			1800	1800	1800	1800	1800

Pour tout complément d'information, merci de nous contacter à
cfa-esipe@univ-eiffel.fr

SIGNATURE ET DÉPÔT DU CONTRAT



Si le contrat d'apprentissage est conforme aux règles fixées, votre OPCO procède à son dépôt auprès des services du ministre en charge de la formation professionnelle, dans un délai de 20 jours à compter de la date de réception du dossier complet.

En cas de non-conformité, votre OPCO peut soit refuser, soit demander la modification par l'employeur du ou des points de non-conformité constaté(s), et ce dans le délai prévu pour l'instruction.

28

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Signatures sont obligatoires pour les parties au contrat (entreprise / apprenti-e).

Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :	
☐ L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat	
Fait à :	
Signature de l'employeur	Signature de l'apprenti(e)
	Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e)
CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT	
Nom de l'organisme :	N° SIRET de l'organisme :
Date de réception du dossier complet :	Date de la décision :
N° de dépôt :	Numéro d'avenant :

Pour remplir le contrat et pour plus d'informations sur le traitement des données reportez-vous à la notice FA 14

28

NUMÉRO DE DÉPÔT

Le numéro d'enregistrement (dépôt), fourni par la DGEFP lors du dépôt du contrat par votre OPCO sera reporté sur la notification de prise en charge financière produite par votre OPCO.



Cette partie ne sera pas remplie par votre OPCO, c'est la notification de prise en charge qui remplace cette partie.

La notice complète du cerfa est consultable sous [ce lien](#).

AIDES ÉLIGIBLES au contrat d'apprentissage



Des aides financières peuvent être attribuées en cas d'embauche de demandeurs d'emploi en contrat d'apprentissage ou de personnes reconnues travailleurs handicapés.



1. Aide exceptionnelle aux employeurs qui recrutent en apprentissage. [Cliquez ici](#) pour en savoir plus.

2. Aides spécifiques versées par les Régions

- Prime à l'apprentissage
- Aide au recrutement d'un premier apprenti ou d'un apprenti supplémentaire



3. Exonération des charges sociales

4. Crédit d'Impôt
en faveur de
l'apprentissage



5. Aides spécifiques
pour les employeurs d'un
apprenti reconnu travailleur
handicapé



Pour connaître toutes les aides rdv sur le [portail de l'alternance](#). Afin de faciliter l'obtention et le versement des aides de l'Etat en matière d'alternance, [consultez le guide pratique](#).



Université
Gustave
Eiffel



**Université Gustave Eiffel - École
Supérieure d'Ingénieurs de Paris-Est**

Bâtiment Copernic

5 Boulevard Descartes

77420 CHAMPS SUR MARNE

UAI : 0772894C

cfa-esipe@univ-eiffel.fr

esipe.univ-gustave-eiffel.fr

